



Rodez, le 20 mars 2025

**Réunion du Conseil Spécial d'Administration
de la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron
20 mars 2025**

Déclaration de la CGT

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs

Depuis plusieurs mois maintenant, les agents publics sont la cible d'attaques toutes plus abjectes les unes que les autres.

Après avoir été traités d'irresponsables, de privilégiés et de fainéants parce que trop souvent malades voici que maintenant on reproche aux « fainéants » de faire leur travail. Les déclarations d'hommes politiques largement relayées dans les médias, les courriers faisant état de contrôles soi-disant inadmissibles notamment dans le secteur agricole s'enchaînent sans que, à minima, une réaction ferme du ministre de la Fonction Publique ne vienne apporter aux agents le soutien qu'ils sont en droit d'attendre. La CGT rappelle ici que ces agents, à qui certains politiques crachent à la figure, ne font qu'appliquer les lois et règlements que ces politiques ont eux-mêmes votés.

Et puisque que cela ne suffit pas, l'État a décidé de punir ses agents qui tomberaient malades réduisant de 10 % le taux de remplacement du traitement pendant les 3 premiers mois d'arrêt pour maladie. Quels sont les agents qui vont être pénalisés ? Tous évidemment, mais encore plus les plus précaires, ceux qui ont les plus bas salaires et les métiers les plus pénibles et qui donc sont malheureusement plus souvent malades.

La pénibilité au travail, parlons en, si celle-ci est souvent évoquée, en pensant toujours à la pénibilité liée au travail physique qui est bien évidemment incontestable, quelle prise en compte, dans nos administrations des agents souffrent aussi psychologiquement et dont on ne parle jamais !

La maltraitance institutionnelle est devenue le quotidien des agents du périmètre de l'ATE qui ont vécu des réformes à répétition avec leurs effets délétères, la baisse drastique des effectifs, la mise en place du « new management » qui fait des ravages dans nos services et tout simplement la disparition d'une forme d'humanité de certains responsables, des directions à certains chef-fes de service ou d'unité. Cette Humanité qui pourtant suffirait quelque-fois à apaiser les souffrances et à mettre de l'huile dans les rouages.

Cette maltraitance institutionnelle, que nous avons déjà vue à l'œuvre dans certaines entreprises qui ont d'ailleurs été condamnées, fait des ravages dans les DDI, peut-être bientôt dans la notre...

L'administration ne tient plus ce rôle d'accompagnement des agentes et des agents et au contraire les lâche, voire les enfonce, à la première occasion, que se soit dans l'interprétation des textes encadrant les droits lors de congés maternités, ceux concernant l'utilisation des autorisations Spéciales d'absence pour des élus avec mandat exécutif ou encore l'utilisation des « badgeuses » même si dans ce cas le respect des textes s'impose. Si cela semble dans certains de ces cas découler d'une nécessaire prise de marques de la part de cheffes de services, nous disons qu'une remise en cause systématique de manière unilatérale des organisations en place, des acquis et conquis locaux, ne peut en aucun cas améliorer les conditions de travail des agentes et des agents, éviter la génération de RPS ou simplement améliorer les conditions de travail.

Dans cette période où l'attractivité de la fonction publique est un sujet de préoccupation majeur, comment donner envie à nos concitoyens de rejoindre l'administration ? Personne n'a envie de toucher un salaire de misère courant systématiquement après l'inflation pour un engagement au travail toujours plus grand et toujours si peu reconnu. Personne n'a envie de souffrir au travail, dans des conditions toujours plus compliquées et soumis à des restrictions budgétaires qui ne feront qu'aggraver les conditions de travail.

Et dans le même temps, l'État semble bien décidé à trouver des milliards pour entrer en « économie de guerre ». Bizarrement, pour cela on peut faire fi de la fameuse « rigueur nécessaire ». On peut même sortir ces dépenses du déficit alors que cela semble impossible pour l'Hôpital, pour l'École, pour les retraites et pour tous nos services publics, dont le notre, qui sont en train de mourir à petit feu.

Vous l'aurez compris, les agents publics et notamment les agents de notre DDI n'en peuvent plus d'être les variables d'ajustement d'une politique toujours plus austéritaire pour les plus précaires et tellement généreuse avec le grand capital.

Ce ne sont pas les projets stratégiques qui fleurissent dans nos services, à coup de dizaines de milliers d'euros dépensés à perte qui réussiront à améliorer la vie au travail des agents.

Pour la CGT, les conditions de travail des agents de l'ATE, devraient être la priorité absolue du ministère de l'Intérieur et des ministères de l'ATE.

Établir un baromètre social, lancer des QVCT, c'est bien mais à condition d'en tirer les conclusions de façon honnête et d'avoir les moyens financiers d'améliorer rapidement les choses. De simples mesurètes ne suffiront pas ! La marche est trop haute pour ne mettre que des pansements sur une jambe de bois.

Pour la CGT, cela passe notamment par :

- le recours à des recrutements d'agents titulaires sur les postes vacants dans notre DDT,
- une augmentation du point d'indice qui permette de compenser l'inflation et le gel des salaires des 20 dernières années,
- l'abrogation du jour de carence et de la mesure réduisant de 10 % le taux de remplacement du traitement des agents en CMO pendant les 3 premiers mois d'arrêt maladie

- un retour à des services déconcentrés de plein exercice,
- la semaine à 32 heures sur 4 jours,
- la fin de la dématérialisation galopante qui éloigne toujours plus les usagers des services publics,
- une prise en charge de qualité au niveau de la protection sociale complémentaire,
- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique qui a acté entre autres la fin des CAP, la disparition des CHSCT, etc
- une reconnaissance des qualifications des agents publics et de véritables déroulements de carrière qui aboutissent à un départ en retraite avec une pension minimum de 2 000€ ;
- l'abrogation de la réforme des retraites ;
- la reconnaissance de l'investissement syndicale dans l'évolution de carrière...

La CGT vous remercie de votre écoute